

Présents : Hervé Nivet (CN Port Blanc) ; Pierre Le Boucher (CDV) ; David Revolte (IA22) ; Ghyslain Clavé (CN Bréhec) ; olivier Glaziou (PN Loguivy) ; Guilhem Moulinet (CN Plouer) ; Anne Marie Le Buhan (CDV) ; Jean Marc Turban (CPC) ; Yves Satin et Ronan Le Goff (PN Sud Goelo), Frédéric Prouff (Leff Armor Communauté) ; Yvon Furet (CDV) David Brial (CN Bétineuc) ; Philippe Faiello (CN St Cast) ; Julien Rolland (BNIG)

Excusés : Sébastien Allard (CN Plérin), Sébastien Bresson (CN Erquy) ; Philippe Le Men (CN Perros Guirec), Cédric Hamon (CN Pléneuf) Thibaut Le Bolloch (DDEC/UGSEL) ,

Ecole toutes voiles dehors

- Bilan 2018 par David Révolte (CPD EPS) :
 - Point presse efficace permettant d'échanger avec les élus des nouveaux EPCI, bonne promotion de la voile à l'école.
 - Adaptation de l'organisation sur certains sites en fonction des conditions météo (bonne réactivité)
 - De nouveaux ateliers mis en place.
 - De nombreuses annulations de journées liées à la météo, réfléchir à une procédure à mettre en place en cas d'annulation.
 - En cas d'alerte orange avec arrêté préfectoral, les journées comme celles-ci sont automatiquement annulées. Il faut pouvoir prévenir tous les acteurs à temps si l'arrêté tombe le matin de la rencontre.
 - Selon les conditions météo locales, une journée peut-être annulée en concertation avec le responsable du centre.
- Bilan 2018 par Thibault Le bolloch (personne ressource en EPS – DDEC/UGSEL 22) :
 - 463 élèves de CE2/CM1/CM2, issus de 17 écoles, dont 4 écoles qui y participent pour la 1ere fois.
 - 188 élèves de CM1/CM2 issus de 5 écoles n'ont pas pu y participer.
 - 5 rencontres organisées dans 5 centres nautiques (dont 1 annulée à cause de la météo)
 - Une organisation sous forme d'ateliers qui fonctionne ; une réunion préparatoire avec les différents acteurs (organisateur (centre de voile et UGSEL) ; enseignants) appréciée. Elle permet de caler les choses et un gain de temps important le jour de la rencontre. Une bonne collaboration entre les responsables de l'UGSEL (Mathieu ou Thibaut) et les responsables des centres nautiques...
 - Un nombre de journées organisées limité du fait de moyens humains limités au niveau de l'UGSEL (5 à 6 journées organisées, pas possibilité d'en faire plus ! Et ce quel que soit le nombre de classes inscrites). Nécessaire sélection des classes ; rotation des écoles participantes d'une année sur l'autre.
- Bilan 2018 par Yvon pour l'utilisation de la VRC (1 pack de 6 bateaux mis à disposition par la FFVoile)
 - Des problèmes rencontrés liés aux matériels (batteries qui ne tiennent pas la charge, composants qui ont fondu, réglage de gouvernail impossible car grippé)
 - Créneaux d'utilisation au niveau du vent : entre 5 et 15 nds. Cette activité ne vient donc pas compléter une autre activité de voile mais plutôt la chevaucher.

- Mise en œuvre longue en amont de la séance (1 h de préparation pour 6 bateaux) : beaucoup de petits réglages au niveau de l'écoute (surtout si il y a utilisation des 2 voiles, grande et petite), réglage de tension d'écoute, ajustement du gouvernail dans l'axe par rapport au moteur de direction.
- Nécessité d'avoir un bateau à moteur pour les récupérer lorsque la télécommande ne fonctionne plus.
- Plus adapté un petit plan d'eau voire à une piscine

○ Infos budgétaires :

Les trois financeurs de l'opération ont été sollicités, le crédit Agricole ainsi qu'Ailes Marines et Le Conseil Départemental ont répondu favorablement pour poursuivre le partenariat. Le département nous a annoncé qu'une baisse de 10% serait peut-être envisagée mais c'est trop tôt pour se prononcer (vote du budget en janvier).

○ Lancement de l'Opération :

En 2019, celle-ci aura lieu **du jeudi 20 juin au jeudi 04 juillet**.

Un appel aux clubs sera lancé prochainement avec collectage des dates possibles sur leur site.

La semaine des inscriptions des classes aura lieu du **jeudi 15 novembre (dès 8h) jusqu'au 23 novembre (16h)**.

Nous actualisons le courrier de présentation de l'opération avec énumération des critères mis en place. Ce courrier sera transmis à David Révolte CPD EPS pour les écoles publiques et à Thibaut Le Bolloch -personne ressource en EPS pour les écoles Catholiques qui se chargeront de le diffuser en amont de l'ouverture des inscriptions dans leur réseau respectif.

(cf courrier de présentation ETVD)

La prochaine réunion de la commission Voile à l'école aura lieu jeudi 06 décembre pour la répartition des écoles.

Point réglementaire

Fin du CQP Assistant Moniteur de Voile (CQP AMV) et Mise en place du CQP Initiateur Voile (CQP IV) qui aura des prérogatives d'encadrement de la voile scolaire.

Les prérogatives :

Animation et initiation à la voile, jusqu'aux premiers niveaux de compétition pour tout public, sous l'autorité d'un titulaire d'une certification professionnelle des activités physiques ou sportives en voile de niveau IV ou supérieur ou d'un titulaire d'une certification professionnelle d'encadrement des activités physiques et sportives de niveau 4 minimum adossée à un CQP d'initiateur voile, le nombre de titulaires du CQP d'initiateur voile placés sous cette autorité ne pouvant être supérieur à 10, dans la limite de 140 pratiquants encadrés par titulaires d'une certification de niveau IV ou supérieur.

Au regard de la situation professionnelle visée par le CQP d'initiateur voile, le besoin d'intervention identifié et lié à l'activité d'encadrement supervisée correspond à un volume horaire de travail partiel d'un maximum de 500 heures par an. Au-delà de ce volume horaire annuel sur l'activité d'encadrement, l'employeur doit permettre l'accès du professionnel titulaire du CQP à une autre certification du secteur inscrite à l'annexe II. – 1 du code du sport (niveau IV ou supérieur) par le biais de la formation professionnelle continue, ou à défaut recruter un professionnel titulaire d'une certification du secteur inscrite à l'annexe II. – 1 du code du sport

De ce fait, la liste des intervenants extérieurs est désormais accessible au CQP IV.

Il n'y a plus de demandes d'agrément à faire auprès de l'inspection académique. Une vérification de la liste des éducateurs sportifs mentionnée dans la convention pour « **l'organisation des activités physiques et sportives à l'école** » sera effectuée par l'inspection académique.

Questions diverses :

- **Intégrer des 6^{ème} dans l'Opération ETVD** : La classe de 6^{ème} fait partie du cycle 3, la question se pose d'ouvrir le dispositif aux classes de 6^{ème} ayant fait un cycle voile dans l'année.
Plusieurs clubs émettent des réserves sur cette possibilité. Nous avons parfois du mal à organiser nos rencontres sur certains sites car il y a de l'affluence. L'opération ETVD se déroule fin juin, sur des dates où certains collèges ont des emplois du temps modifiés en raison des examens ou des fins de cours. La commission fait le choix de ne pas proposer dans ses courriers l'ouverture aux classes de 6^{ème}. Le CDV prend contact avec l'UNSS sur la pratique de la voile en 6^{ème} et la possibilité d'intégrer une ou deux classes au dispositif sur un « mode test ».

- **Certificat d'aisance Aquatique** : il est valable sur tous les temps d'activités de l'enfant.
Le certificat d'aisance aquatique est défini par l'article A. 322-3-2 du code du sport. Sa réussite peut être certifiée par tout enseignant des établissements d'enseignement publics ou des établissements d'enseignement privés sous contrat avec l'État, dans l'exercice de ses missions. L'obtention du certificat d'aisance aquatique permet l'accès aux activités aquatiques dans le cadre des accueils collectifs de mineurs
Modèle de certificat :
http://cache.media.education.gouv.fr/file/2017/45/2/ensel002_annexe4_828452.pdf

- **Virtual regatta / Route du Rhum** :
A l'occasion de la mythique Route du Rhum, qui s'élancera le 4 Novembre de Saint-Malo, la Fédération Française de Voile renouvelle sa collaboration avec le jeu Virtual Regatta pour proposer à toutes les Ecoles Primaires de participer à une grande course virtuelle vers la Guadeloupe. L'heure de départ est fixée au lundi 5 novembre 2018 à 10 heures grâce au jeu de navigation Virtual Regatta. Le but est de pouvoir se confronter virtuellement, au sein même de cette grande course, à d'autres bateaux de classes.

Agenda :

- ❖ Jeudi 06 décembre au matin : réunion de répartition des classes préinscrites.